



# La lettre du réseau national des sports de nature

n° 99 septembre 2014

## La normalisation dans les sports de nature

- > Didier GUILLAUME, président du conseil général de la Drôme et sénateur de la Drôme et Alain COTTALORDA, président du conseil général de l'Isère
- > Normalisation et développement maîtrisé des sports de nature
- > Une norme AFNOR pour les pistes de VTT de descente
- > Brèves du réseau

## Le point de vue de...

→ **Didier GUILLAUME, président du conseil général de la Drôme et sénateur de la Drôme**  
**Alain COTTALORDA, président du conseil général de l'Isère**

Depuis plusieurs années et pour un grand nombre de personnes, l'hiver devient une saison idéale pour découvrir de somptueux paysages enneigés grâce à la raquette à neige. En vingt ans, la pratique de cette activité a explosé et touche un très large public (2 à 3 millions de pratiquants en 2013 – francemontagne.com).

Conscientes de cet engouement, les stations nordiques ont progressivement accru leur offre d'itinéraires mais, faute de référentiel technique partagé, chacune a pris la liberté d'inventer ses propres codes de balisage.

Sur ce constat, les conseils généraux de la Drôme et de l'Isère, départements voisins et reliés par le Parc naturel régional du Vercors, ont souhaité engager, dès 2011, un processus d'homogénéisation pour valoriser la pratique de la raquette à neige et proposer aux acteurs concernés une solution d'aménagement et de balisage unique et officielle.

Une première expérimentation - issue d'un travail concerté entre les conseils généraux, les directeurs de stations, le Pôle Ressources National des Sports de Nature (PRNSN), les représentants de la filière nordique nationale et locale, les parcs naturels régionaux et nationaux, les fédérations sportives concernées et les acteurs socioprofessionnels - a été menée pendant les saisons hivernales, 2012-2013 et 2013-2014.



Soucieux d'inscrire ces résultats dans la durée et de fournir une base de travail à l'échelle nationale, les deux départements ont alors sollicité l'association AFNOR. À l'issue d'un approfondissement du travail initial, d'une validation de la fédération de la montagne et de l'escalade, délégataire de l'activité et du PRNSN et de l'élargissement du partenariat aux conseils généraux (Savoie, Alpes de Haute-Provence, Hautes-Alpes), cette expérimentation a abouti à la publication en juin 2014 de l'accord AFNOR S52-109 relatif à l'aménagement et au balisage des itinéraires de raquette à neige. L'application de ces préconisations reste basée sur le volontariat. Elles ne concernent pas la pratique hors-piste et ne remettent, en aucun cas, en cause la gratuité de l'accès à l'espace naturel. Elles seront mises en place sur l'ensemble des stations nordiques de nos départements l'hiver prochain.

Le fait que des collectivités territoriales initient une démarche globale et concertée touchant la normalisation des lieux de pratique relatifs aux sports de nature est une première. Cela confirme notre volonté de remplir au mieux notre mission de développement maîtrisé de ces activités, notamment en rationalisant les aménagements en espace naturel.

Nous espérons que cette action collective contribuera à améliorer les conditions de pratique de la raquette à neige, et ainsi à développer l'attractivité de nos territoires de montagne.



## ➔ Normalisation et développement maîtrisé des sports de nature

Au moment où les institutions réfléchissent à la manière d'élaborer des normes pertinentes et efficaces, il paraît opportun de faire le point sur la normalisation dans le secteur des sports de nature.

Quel rôle joue-t-elle dans la politique de développement maîtrisé des sports de nature ? Quels sont les outils de normalisation au service de cette politique ? Comment construire des normes qui répondent aux attentes des acteurs des sports de nature ?

### Normes : de quoi parle-t-on ?

« Une norme est un document de référence élaboré de manière consensuelle par toutes les parties intéressées, portant sur des règles, des caractéristiques, des recommandations ou des exemples de bonnes pratiques relatives à des produits, à des services, à des méthodes, à des processus ou à des organisations ».<sup>1</sup>

L'association AFNOR conduit les travaux techniques au sein de grands programmes de normalisation. Chaque programme est piloté par un Comité Stratégique (CoS) qui réunit les principaux décideurs du secteur économique concerné. Le sport figure dans un CoS intitulé biens de consommation, sports et loisirs dont le périmètre recouvre notamment : les équipements et services pour tous les types de sports, et d'activités de loisirs collectifs et individuels, pratiqués en milieu naturel (sports nautiques, sports de nature, cyclisme, sports d'hiver) ; ou dans des enceintes spécifiques (piscines, terrains de jeux, installations destinées aux spectateurs, pistes de kart...).

Le choix des thèmes sur lesquels portent les travaux normatifs émane de l'administration, des associations de consommateurs, des fabricants ou du mouvement sportif. Il concerne en priorité la sécurité, mais aussi le confort, l'amélioration de la pratique ou de la performance.

L'association AFNOR mobilise au sein de commissions de normalisation l'expertise indispensable à l'élaboration des normes et documents de référence et nomme les délégués nationaux dans les structures européennes et internationales de normalisation. Trente-cinq commissions au niveau national travaillent sur des normes relatives aux sports de nature. Il est possible de postuler auprès d'AFNOR pour intégrer ces commissions.

Au niveau européen, la France anime les groupes projets sur la via ferrata, le parapente et les équipements de plongée. Elle a participé également à des travaux internationaux, tels que ceux menés pour l'élaboration de la norme internationale ISO 21103 : 2014 applicable au tourisme d'aventure.

En matière de sports de nature, on identifie trois grands groupes de normes :

- les normes de sécurité, les plus nombreuses, accompagnent l'évolution des pratiques : saut à l'élastique, kitesurf, piste de descente de VTT...
- celles qui complètent les règles fédérales, pour répondre aux spécificités telles que celles du handisport ;

- des normes dites de services, pour encadrer certaines pratiques et accompagner des démarches qualité et des labels fédéraux tels que ceux développés par la Fédération française de canoë-kayak et la Fédération française de cyclotourisme.

### Une norme française s'élabore en huit étapes

**La demande.** Tout acteur socio-économique français peut proposer le lancement de nouveaux travaux de normalisation soit auprès de l'association AFNOR soit auprès d'un bureau de normalisation sectoriel.

**L'évaluation d'opportunité.** À partir de la demande initiale une évaluation de l'opportunité de lancer des travaux dans le domaine envisagé est effectuée.

**L'inscription au programme de travail.** C'est à cette étape que l'on prévoit le statut futur du document, la date cible de l'enquête publique (dans le cas d'une norme) et la date cible de publication. De même les trente-et-un membres du comité européen de normalisation sont informés de cette inscription dans le cadre de la directive 98/34 CE modifiée.



**L'élaboration d'un document de travail.** La mise au point d'un document de travail peut être faite, soit par la reprise d'un document existant reconnu (spécification professionnelle, norme étrangère...) soit par la rédaction d'un nouveau document à partir d'éléments fournis par les différents partenaires intéressés par le sujet.

**La consultation formelle de la commission de normalisation.** Cette action est menée par le secrétaire de la commission de normalisation afin de s'assurer du consensus des membres de cette commission.

**L'enquête publique.** Elle est destinée à contrôler la conformité du document de travail à l'intérêt général et à vérifier qu'il ne soulève aucune

objection de nature à en empêcher l'adoption.

**L'homologation et la publication.** L'homologation n'est prononcée par AFNOR Normalisation que pour les documents ayant statut de norme. Leur homologation comme normes françaises est attestée, selon le niveau auquel elles ont été élaborées, par des préfixes tels que « NF ISO » (norme internationale reprise en France), « NF EN ISO » (norme française d'origine internationale reprise en Europe et en France), « NF EN » (norme française d'origine européenne) ou « NF » (norme purement française). La publication des normes est assurée par AFNOR Éditions.

La mise à jour de la collection française : l'association AFNOR, responsable de la gestion de la collection des documents français de normalisation, doit en assurer la cohérence, la pertinence, et en particulier, veiller à la tenue d'une collection à jour représentant l'état de l'art.

### Quels sont les projets de normes en cours ?

Les deux dernières normes publiées par AFNOR concernent le tourisme d'aventure et sont internationales. Elles portent sur les systèmes de management de la sécurité (NF ISO 21101) et l'information aux participants (NF ISO 21103).

La norme EN 1809, relative aux accessoires de plongée et bouées d'équilibrage, doit être publiée avant la fin de l'année. L'enquête publique sur le projet de norme relatif à la conception et sécurité des espaces Freestyle sera ouverte avant la fin de l'année 2014. Les enquêtes relatives à la future norme « via ferrata » et la mise à jour des normes sur les parcours acrobatiques en hauteur seront lancées au 1<sup>er</sup> trimestre 2015.

Les normes sont essentielles dans la politique de développement maîtrisé des sports de nature dans les territoires. Elles permettent de disposer d'éléments de référence pour garantir la sécurité des pratiquants, mieux appréhender les nouvelles pratiques et développer des services et des espaces, sites et itinéraires de qualité.

1. Décret n° 2009-697 du 16 juin 2009

### Pour en savoir plus :

- >> [david.rontet@jeunesse-sports.gouv.fr](mailto:david.rontet@jeunesse-sports.gouv.fr)
- >> [www.afnor.org](http://www.afnor.org) - Activité Sports et loisirs
- >> [Catalogue des normes](#)

## ➔ L'expérience du mois : Mise en place de la norme AFNOR NF S52-110 pour les pistes de VTT de descente

**Structure porteuse du projet :** Fédération Française de Cyclisme (FFC)

**Enjeu :** Développement de la pratique sportive de nature

**Échelle territoriale :** Nationale

### Résumé :

Le VTT de descente est un sport récent (le premier championnat du monde officiel a eu lieu en 1990 aux États-Unis) qui se développe en France tant sous un angle compétitif que de loisirs. Les pistes de VTT de descente se sont multipliées, mais sans aucune cohérence en matière d'aménagements, de signalétique et de cotation des difficultés. L'ensemble des acteurs du milieu a pris conscience de l'intérêt d'élaborer un document officiel de référence, qui permette un développement cohérent et une harmonisation des parcours.

En 2005, un premier groupe de travail composé de spécialistes de la discipline (Fédération française de cyclisme, Moniteurs Cyclistes Français, professionnels de l'aménagement des pistes de VTT et du Syndicat national des téléphériques de France) a entamé une réflexion sur le sujet.

Différentes options ont été envisagées et c'est finalement le choix d'une norme AFNOR qui s'est imposé comme la meilleure solution.

Une première norme AFNOR expérimentale a été publiée en 2009 pour une période de trois ans.

En septembre 2011, le groupe de travail s'est réuni pour anticiper la fin de la période d'expérimentation et pour simplifier la norme en vue d'une meilleure appropriation par les professionnels qui l'utilisent. Début 2012, tous les membres de la commission confirment cette intention d'élaborer une norme française en toilettant le texte de la norme expérimentale.

Cette norme est aujourd'hui l'unique document de référence sur le sujet, même si son application sur le terrain n'est pas obligatoire.

>> Cliquez ici pour voir le descriptif complet de l'expérience

\*European Network of Outdoor Sports

ENOS\* Experiences  
Consulter / Partager

Découvrez d'autres expériences

[www.sportsdenature.gouv.fr](http://www.sportsdenature.gouv.fr)



### ➔ Témoignage

Joaquim LOMBARD, conseiller technique national placé auprès de la FFC, responsable des sites VTT

« Une norme trop précise et trop rigide risquerait de ne pas être appliquée sur le terrain, en revanche une norme trop souple n'aurait pas vraiment d'utilité pour l'activité. »

**L'article L311-2 du Code du sport donne la possibilité aux fédérations délégataires de définir des normes de classement technique, de sécurité et d'équipement. Pourquoi la FFC a fait le choix de travailler sur une norme AFNOR ?**

Dès le début de la réflexion sur le sujet, la FFC a travaillé en étroite collaboration avec les acteurs du milieu, au-delà donc du seul périmètre fédéral. Au départ le projet était plutôt d'aller vers une labellisation des pistes de descente pour améliorer la qualité des parcours, puis progressivement le groupe de travail a réorienté ses travaux vers la production d'un document technique de référence à destination des gestionnaires. Différentes options ont alors été envisagées concernant la diffusion de ce document et la rencontre avec l'AFNOR a été une étape importante. À partir de ce moment-là, la question d'une réglementation fédérale ne s'est plus vraiment posée. L'AFNOR apporte une visibilité importante, notamment auprès des gestionnaires de site de pratique pour qui le lien avec la réglementation fédérale n'est pas forcément évident.

**La mise en place d'une norme demande du temps ; quelles ont été les contraintes ou les difficultés à surmonter pour établir le document final ?**

Une des principales contraintes a été de trouver le bon équilibre dans l'écriture de cette norme. On imagine bien qu'une norme trop précise et trop rigide risquerait de ne pas être appliquée sur le terrain, en revanche une norme trop souple n'aurait pas vraiment d'utilité pour l'activité.

Par ailleurs l'intérêt d'une commission de normalisation est qu'elle regroupe un large panel d'acteurs du domaine traité, huit structures étaient représentées dans le cas présent. De fait, la diversité des points de vue améliore la qualité des échanges. En revanche, cela impose inévitablement un rythme assez lent dans l'avancement des travaux.

**Peux-tu évaluer l'impact de cette norme sur le terrain par rapport à vos objectifs de départ ; comment les territoires s'approprient ce document ?**

Concernant la signalétique des pistes de VTT de descente, les sites de pratique ont globalement bien intégré les recommandations de la norme. C'est donc un réel apport tant pour l'activité que pour la cohérence et l'information donnée au pratiquant. En revanche la cotation du niveau de difficulté des pistes (cinq niveaux) qui est un élément d'information important en particulier en matière de sécurité doit être améliorée. De nombreuses pistes destinées aux débutants

sont parfois encore trop difficiles par rapport au niveau annoncé.

**D'autres travaux avec l'AFNOR sont-ils engagés ou programmés par la FFC ?**

Non, il n'y a pas d'autres projets avec l'AFNOR. En ce qui concerne les autres activités du VTT (notamment la randonnée et l'enduro) la FFC a produit des normes de classement technique des parcours et un balisage précis qui sont synthétisés dans un document élaboré par la Direction Technique Nationale (DTN) ([www.fcc.fr/equipements-vtt](http://www.fcc.fr/equipements-vtt)). La méthodologie de travail est moins formelle qu'avec l'AFNOR, néanmoins elle reste assez proche dans l'esprit car on associe un groupe restreint d'experts à la relecture des documents élaborés par la DTN. Enfin, au-delà de la simple production de norme technique, la FFC s'engage fortement auprès des collectivités locales dans l'accompagnement technique de leurs projets de développement de la pratique du VTT (uniquement orienté randonnée/enduro) avec pour objectif la labellisation du territoire concerné (label des Sites VTT-FFC®). Le réseau est aujourd'hui conséquent : 186 sites labellisés en 2014 ce qui représente plus de 62 600 kilomètres de sentiers balisés pour la pratique du VTT loisir. Ils sont répertoriés sur le site [www.sitesvtt.fcc.fr](http://www.sitesvtt.fcc.fr).



## Actus

### Nouvelle recrue !

Jean-Marc TERRADE a rejoint l'équipe du PRNSN et nous avons le plaisir de lui souhaiter la bienvenue ! Son arrivée s'inscrit dans le cadre de la convention partenariale qui lie l'École nationale de voile et des sports nautiques, le Pôle ressources national des sports de nature et l'Agence des aires marines protégées, cette dernière prenant en charge le financement de ce poste. Sa mission principale est de réaliser un bilan des mesures et expériences adoptées concernant les sports de nature dans le réseau des aires marines protégées français (métropole et outre-mer). Titulaire d'un master 2 en Expertise et gestion de l'environnement littoral, breveté d'État, notamment en canoë-kayak, diplômé en éducation à l'environnement, il mixe avec talent les sports de nature et l'éducation à l'environnement, en particulier via son action au sein du réseau École et Nature. Sa collaboration aux travaux du réseau sera sans nul doute fructueuse !

### Conseil national du sport, les sports de nature à l'ordre du jour

La commission égalité des territoires du Conseil national du sport s'est réunie le 23 juin dernier. L'ordre du jour était intégralement dédié aux sports de nature. On retiendra une volonté forte des acteurs de renforcer la démarche CDESI-PDESI pour répondre au développement des territoires. Par ailleurs, la fonction éducative des sports de nature a été largement reconnue. Les acteurs présents ont affirmé leur attente d'une action publique volontariste en matière d'éducation des jeunes par la pratique des sports de nature.

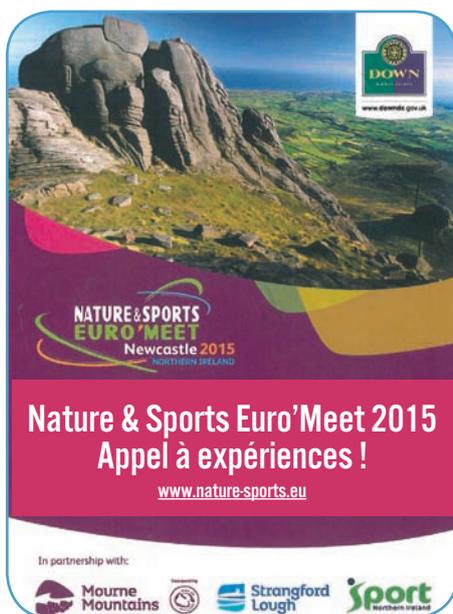
### La Réunion se dote d'un plan vélo

À l'issue d'un an de concertation avec les collectivités, associations et représentants de l'État, la Réunion a adopté son plan vélo 2014-2020. Une première en Outre-mer. En métropole, seules les régions Nord-Pas-de-Calais et Aquitaine se sont dotées d'un tel plan. Structuré en quatre axes, le plan vélo de la Réunion décline vingt mesures avec pour armature le déploiement d'un schéma des itinéraires cyclables.

[www.departements-regions-cyclables.org](http://www.departements-regions-cyclables.org)

### Création de la Grande Traversée VTT de Vaucluse

Le Conseil général de Vaucluse a installé sa Grande Traversée VTT de Vaucluse en avril dernier. Cette 8<sup>e</sup> Grande Traversée VTT française, labellisée par la Fédération française de cyclisme, est un itinéraire de près de 230 km, physique et technique, traversant le Vaucluse du Nord au Sud. S'appuyant sur le réseau du PDIPR, sa gestion et sa surveillance font l'objet d'une convention entre le conseil général et le comité départemental de cyclisme. La structuration touristique, quant à elle, s'appuie sur un partenariat avec le réseau de prestataires (hébergement, transports, locations) cyclo touristiques départementaux labellisés Provence à Vélo.



## Juridique

### ➔ Diplôme « Alpiniste guide de haute montagne »

Arrêté du 16 juin 2014 relatif à la formation spécifique du diplôme d'État d'alpiniste guide de haute montagne.

[www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)

### ➔ Modifications du BPJEPS « activités nautiques » relatives à l'encadrement de la voile

Arrêté du 23 juin 2014 portant modification de l'arrêté du 9 juillet 2002 portant création de la spécialité « activités nautiques » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport.

[www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)

## En kiosque

### ➔ 5<sup>es</sup> Assises de la randonnée

Ces assises organisées par le réseau IDEAL se sont tenues en mai dernier à Niort.

Voici quelques exemples de thèmes et d'ateliers qui ont agrémenté ces deux journées de débats :

- les randonnées à l'ère numérique : adaptation ou révolution des pratiques ?
- développement économique et touristique : comment rendre son territoire attractif ?
- la valorisation du patrimoine au travers de la randonnée ;
- regards croisés d'équipementiers, de pratiquants et de voyageurs sur les nouvelles tendances des randonnées.

Les supports de présentation utilisés par les intervenants sont en ligne sur le site de l'événement.

[assises-randonnees.com](http://assises-randonnees.com)

### ➔ Quelles sont les incidences de la pratique sportive en zone lagunaire en région Languedoc-Roussillon ?

La pratique des sports de nature s'est intensifiée en Languedoc-Roussillon en particulier en façade maritime. Composée de zones fragiles, classées et protégées, la bande littorale est un espace qui peut être le siège de conflits

d'usages. C'est pourquoi la direction régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale a réalisé une étude sur les incidences de la pratique sportive en zone lagunaire dont l'objectif était de dresser un état des lieux permettant d'envisager des solutions de maintien des potentialités locales de développement (sportif, économique, touristique) tout en limitant les nuisances identifiées sur l'environnement et entre les pratiquants. L'étude est téléchargeable sur le site :

[www.languedoc-roussillon.drjcs.gouv.fr](http://www.languedoc-roussillon.drjcs.gouv.fr)

### ➔ Prévention des accidents de plongée

Une note d'information à l'attention des plongeurs a récemment été diffusée par la Société de physiologie et de médecine subaquatiques et hyperbares de langue française. Elle délivre des préconisations pour prévenir les accidents de plongée et présente une fiche d'alerte destinée à faciliter l'émission du message d'alerte en cas d'accident et de fait l'intervention des secours.

[www.sportsdenature.gouv.fr](http://www.sportsdenature.gouv.fr)

## À venir

### ➔ Quels impacts du PDESI sur un territoire ?

Rencontre technique  
2 et 3 octobre 2014 - Soustons (Landes)

[info.idealconnaissances.com](http://info.idealconnaissances.com)

### ➔ Du service des sports au service de l'éducation par le sport

Rencontre territoriale du sport  
10 octobre 2014 - Paris

[www.cnfpt.fr](http://www.cnfpt.fr)

### ➔ Congrès des parcs naturels régionaux

8 au 10 octobre 2014 - Parc naturel régional de la Forêt d'Orient, Piney (Aube)

[2014.congres-des-parcs.fr](http://2014.congres-des-parcs.fr)

### ➔ 1<sup>res</sup> rencontres régionales Canyonisme et environnement en Rhône-Alpes

18 et 19 octobre 2014 - Sud Grésivaudan (Isère)

[www.sportsdenature.gouv.fr](http://www.sportsdenature.gouv.fr)

### ➔ Cadre juridique des sports de nature - Droits des sports de nature - niveau 1

Stage de formation inscrit au plan national de formation du ministère en charge des Sports du 4 au 7 novembre 2014 - Vallon Pont d'Arc (Ardèche)

[www.sportsdenature.gouv.fr](http://www.sportsdenature.gouv.fr)

### ➔ Emploi et développement de la pratique sportive de nature

6<sup>e</sup> journée technique du réseau national des sports de nature - le 20 novembre 2014 - Toulouse (Haute-Garonne). Inscription gratuite mais obligatoire entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 12 novembre 2014, nombre de places limité.

[www.sportsdenature.gouv.fr](http://www.sportsdenature.gouv.fr)

## Proposez une actualité !

Abonnez-vous à la lettre

Formulaires disponibles rubrique « La Lettre »

[www.sportsdenature.gouv.fr](http://www.sportsdenature.gouv.fr)